

ADHÉSION À L'ASSOCIATION



- Les personnes désirant adhérer doivent remplir **la fiche d'inscription**
- Pour les mineurs, le bulletin est rempli par le représentant légal
- Ces demandes d'admission doivent être acceptées par Le Conseil d'Administration, qui a la capacité à les refuser, en s'interdisant toute discrimination, en veillant au respect de ce principe et en garantissant la liberté de conscience pour chacun de ses membres. A défaut de refus dans les quinze jours de la demande d'adhésion, la demande est réputée avoir été acceptée.
- Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une adhésion annuelle, fixée pour chaque exercice, par le dernier Conseil d'Administration de l'exercice précédent. Toute adhésion est définitivement acquise à l'Association.
- L'Association offre **une séance d'essai**, avec la possibilité de se rétracter au bout de cette première séance sans motif particulier, l'adhésion et la cotisation lui seront alors retournées ou remboursées. Au-delà l'engagement est considéré comme acquis pour la totalité de l'année.

COURS DE 1H00

240€

COURS DE 1H15

295€

COURS DE 1H30

340€

Bureau au RDC du centre d'activités Les Échoppes

Le vendredi de 10h /12h - 14h/18h

danseetrythme@gmail.com

05 56 51 82 01

156, AV. Jean-Jaurès - 33600 Pessac